

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 15 avril 2017**

L'an deux mil dix-sept et le quinze avril à neuf heures trente.

Le conseil municipal de la Commune de CERESTE a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, sous la présidence de Gérard BAUMEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents à cette assemblée : 9 membres.

Procurations : de Jean-Louis de BOISSEZON à Michel HAMEAU, de Line ARNAUD à Gérard BAUMEL et de Jean-Marie WILLOCQ à Pierrette FRIMAS.

Absentes excusées : Isabelle AMYOT, Laure ROSTAN D'ANCEZUNE et Alazaïs DUNGELHOEFF.

Secrétaire de séance : Marcel PISAPIA

Date de la convocation : 07 avril 2017

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2017.

Adopté à l'unanimité

En préambule à l'ordre du jour

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- modification des statuts du SDE 04 : siège social

ORDRE DU JOUR

1. Taux d'imposition 2017
 2. Tarifs communaux 2017
 3. subventions aux associations
 4. Budget primitifs 2017 (commune et patrimoine classé)
 5. création d'un poste temporaire d'animateur à temps non complet
- Questions diverses
Pose d'horloges astronomiques sur la commune de CERESTE

I) TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil municipal vote les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2017 comme suit :

16.91 %	Taxe d'habitation
38.61%	Taxe foncière bâtie
29.13%	Taxe foncière non bâtie

II) TARIFS COMMUNAUX 2017

TOURISME - CULTURE - SALLES COMMUNALES

Piscine

enfants de 4 ans à moins de 16 ans	2,70 €
adultes	3,70 €
colonies de vacances : 1 moniteur pour 10 enfants	2,20 €
Etudiants et non baigneur	2,20 €
cartes abonnement pour 10 entrées	
de 4 ans à 16 ans	24,00 €
adultes	33,00 €
cartes abonnement pour 20 entrées	
de 4 ans à 16 ans	47,00 €
adultes	65,00 €
bain de soleil la journée	3,70 €
chaise de plage la journée	2,20 €

Location de salles communales pour expos privées

7 jours consécutifs en fonction du planning	100,00 €
---	----------

Location de salles communales, tables et chaises

résidents de Céreste : salle polyv et salle des fêtes	170,00 €
non résidents : salle polyvalente et salle des fêtes	300,00 €
location activités sportives, culturelles à l'heure	2,00 €
forfaits avec livraison de 1 à 10 tables et chaises	85,00 €
forfaits avec livraison de + de 10 tables et chaises	120,00 €

Gîte d'étape

enfant jusqu'à 3 ans	gratuit
enfant de 3 ans à 11 ans la nuitée par personne	12,00 €
adulte la nuitée par personne	17,00 €
Association ayant signé une convention avec la mairie	
(pèlerin de St Jacques) la nuitée par personne	12,00 €
groupe de 20 personnes la nuitée par personne	12,00 €

Médiathèque

adoleescent à partir de 13 ans et adulte	
abonnement bibliothèque	18,00 €
abonnement internet	18,00 €
abonnement bibliothèque et internet	28,00 €
enfant jusqu'à 13 ans	
abonnement bibliothèque	11,00 €
abonnement internet	11,00 €
abonnement bibliothèque et internet	15,00 €
personne de passage	
accès internet illimité et prêt de livre ou CD	7,00 €
éducation citoyenne	
un adulte payant et un adulte gratuit avec carte	18,00 €
un enfant payant et un enfant gratuit avec carte	11,00 €

livre "Céreste au fil du temps"

1 livre	30,00 €
---------	---------

COMMERCE

Occupation du domaine public par commerçants

surface de - 5 m ²	65,00 €
surface de 5 m ² à 10 m ²	75,00 €
surface de 10 m ² à 15 m ²	85,00 €
surface de + de 15 m ²	105,00 €
occupation pour la durée estivale	65,00 €
occupation toute l'année	115,00 €
brocante	80,00 €
une utilisation par semaine avec alimentation électrique	12,00 €
2 utilisations par semaine avec alimentation électrique	17,00 €

droits de place du marché

de 1 m à 3 m	4,50 €
de 3 m à 6 m	6,50 €
de 6 m 9 m	9,50 €
de 9 m à 12 m	12,50 €
de 12 m à 15 m	15,50 €
emplacement par camion	17,00 €

AUTRES SERVICES

Photocopies

particulier	0,50 €
association	0,20 €

Enlèvement de véhicule par la fourrière

par véhicule	250,00 €
--------------	----------

Concessions cimetière et columbarium

concession de 50 ans	1 600,00 €
concession provisoire pour 15 ans (pleine terre)	800,00 €
columbarium pour 15 ans	750,00 €
columbarium pour 50 ans	1 300,00 €

Transports scolaires

enfant extérieur à Céreste	150,00 €
élèves de Céreste pour l'année	80,00 €

Cantine à partir de septembre 2017

1er enfant	4,00 €
à partir du 2ème enfant	3,50 €
repas adultes	4,50 €

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Quotient familial

Petites vacances et vacances d'été	Journée	la semaine	à partir du 2èm enfant	tarif 3 semaines
0 à 700	13,00 €	57,00 €	53,00 €	165,00 €
701 à 1000	16,00 €	60,00 €	56,00 €	170,00 €
Au dela de 1001	18,00 €	65,00 €	61,00 €	175,00 €

Périscolaire	soir
0 à 700	1,50 €
701 à 1000	1,60 €
Au dela de 1001	2,00 €

Le conseil municipal souhaite l'établissement d'un règlement avec :

- 1) La remise d'une caution
- 2) L'état des lieux fait avant et après la location
- 3) L'établissement d'un tarif de remise en état

III) SUBVENTIONS 2017

Le Conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017 pour un montant de 9 350,00 €

ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE	MONTANT SUBVENTION	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Amicale des Sapeurs-Pompiers de CERESTE	1 200,00 €	A l'unanimité
Anciens combattants	300,00 €	A l'unanimité
Association d'animation et de sauvegarde du Prieuré de Carluc	1 500,00 €	A l'unanimité
Football club	2 000,00 €	A l'unanimité
La Strada	650,00 €	A l'unanimité
Judo club	1 000,00 €	A l'unanimité
Prévention routière	100,00 €	A l'unanimité
Sté de Chasse « La Cérestaine»	1 000,00 €	A l'unanimité
Danse et Gym EPGV	500,00 €	A l'unanimité
Fondation du Patrimoine	100,00 €	A l'unanimité
Cinabre	1 000,00 €	A l'unanimité

IV) BUDGETS PRIMITIFS 2017 (COMMUNE ET PATRIMOINE CLASSE)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les budgets primitifs 2017 de la Commune et du patrimoine classé pour l'année 2017 :

- **Commune**

Section de fonctionnement

	Dépenses	recettes
Crédits de fonctionnement votés	2 187 378.30 €	1 581 940.00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	0
002 résultat de fonctionnement reporté	0	605 438.30 €
TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT	2 187 378.30 €	2 187 378.30 €

Section d'investissement

	Dépenses	recettes
Crédits d'investissement votés	767 083.30 €	1 015 122.64 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	136 500.00 €	132 150.00 €
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	694 463.05€	0
TOTAL de la section de D'INVESTISSEMENT	903 583.30 €	1 147 272.64 €
TOTAL DU BUDGET	3 090 961.60 €	3 334 650.94 €

- **Patrimoine classé**

Section de fonctionnement

	Dépenses	recettes
Crédits de fonctionnement votés	18 808.19 €	0
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	0
002 résultat de fonctionnement reporté	0	18 808.19 €
TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT	18 808.19 €	18 808.19 €

- Section d'investissement

	Dépenses	recettes
Crédits d'investissement votés	3 600.00 €	3 600.00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	0
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0
TOTAL de la section de D'INVESTISSEMENT	3 600.00 €	3 600.00 €
TOTAL DU BUDGET	22 408.19 €	22 408.19 €

Budgets primitifs votés à l'unanimité.

V) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Considérant qu'en raison d'un manque de personnel encadrant au sein de l'accueil de loisirs (temps méridien, nouvelles activités périscolaires, les jeunes et l'extra-scolaire : petites vacances et vacances d'été), il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 20 heures avec annualisation.

Le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet, à raison de 20 heures hebdomadaires pour les semaines scolaires et pour l'extra-scolaire.

VI) POSE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES SUR LA COMMUNE DE CERESTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que dans le cadre des économies d'énergie, le SYNDICAT MIXTE D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE GAZ ET DE TELECOMMUNICATIONS DU LARGUE ET DE L'ENCREME (SMEPGT) propose l'installation d'horloges astronomiques sur la Commune de CERESTE pour un montant de 3 830.26 € HT.

Le conseil municipal valide la proposition du SMEPGT pour le montant ci-dessus,

DIT que ce montant sera inclus dans la participation annuelle de la Commune de CERESTE au SMEPGT.

VII) MODIFICATION DES STATUTS DU SDE04 : siège social

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SDE 04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 31 mars 2017.

Cette modification prévoit le changement du siège social du SDE 04 de « l'immeuble « la source – Bâtiment 39 Avenue du 8 mai 1945 à 04000 DIGNE LES BAINS – dans les nouveaux locaux dont le SDE est propriétaire au 5 Rue Bad Mergentheim à 04000 DIGNE LES BAINS.

Il convient donc de procéder à une modification des statuts de la façon suivante :

Article 1^{er} Constitution : le siège social du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence est fixé à 5 Rue Bad Mergentheim – 04000 DIGNE LES BAINS.

Le reste des statuts reste inchangé.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter la modification de l'article 1^{er} des statuts du SDE 04 telle que proposée.

Le conseil municipal approuve la modification statutaire du SDE 04 telle que présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30